

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

La présente se veut une réponse à la question inscrite au feuillet le 11 février 2025 par le député de Jean Talon concernant le chantier de modernisation du système professionnel ainsi que l'encadrement des microbiologistes.

En mai 2023, j'ai lancé un grand chantier de modernisation du système professionnel mis en place il y a 50 ans déjà. La protection du public ainsi que la confiance du public sont au cœur cette réforme et guident nos actions.

Le 7 novembre 2024, nous avons adopté le projet de loi 67 qui constitue une première étape de ce grand chantier. La nouvelle loi permet aux professionnels d'offrir davantage de services à la population, à la pleine hauteur de leurs compétences. Par exemple, nous avons accordé plus de pouvoirs aux pharmaciens et à certains professionnels en santé mentale. Les travaux du chantier de modernisation se poursuivent.

L'opportunité d'encadrer les microbiologistes au sein du système professionnel doit d'abord être évaluée par l'Office des professions. Cette analyse doit être effectuée avec toute la rigueur nécessaire. Je prendrai connaissance de l'avis que formulera l'Office, le cas échéant, avant de me positionner sur la question.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Leader, mes salutations distinguées.

La ministre,


SONIA LABEL